

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mardi 5 février 2019 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,
M. Mario Casavant
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
M. Réjean Ratté, conseiller,
Mme Annie Dussault, conseillère,

Absents : Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2019-02-11

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2019;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Périmètre comptable – Loisirs;
8. Surveillance école;
9. Vente pour taxes;
10. Sacs plastiques MRC;
11. Résolution MTQ travaux;
12. Congrès ADMQ;
13. Renouvellement entente Croix-Rouge;
14. Questions de l'assemblée;
15. Affaires nouvelles;
 - 15.1 Appui au Loisirs de Lawrenceville – demande FIC
 - 15.2 Non-renouvellement entente Régie Incendie de Valcourt
16. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2019

2019-02-12

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 janvier 2019;

Il est proposé par le conseiller Mario Casavant,
Appuyé par le conseiller Réjean Ratté,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018, et que le procès-verbal du 15 janvier 2019 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

M. Jocelyn Poitras explique au conseil municipal que le Service des Loisirs reçoit des demandes pour l'utilisation de la salle de l'Usine à Spectacle pour des événements privés, et demande l'approbation du conseil pour explorer cette possibilité, tout en expliquant que le but recherché n'est pas de faire concurrence à la salle communautaire pour la location, mais d'offrir des services différents dû aux aménagements et équipements spécifiques de l'usine à Spectacles.

D'autres questions sont posées concernant la capacité de l'Usine à Spectacle.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2019-02-13

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 5 février 2019, telle que modifiée, pour un montant de 23 866.22\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201900020 à #201900033), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Des informations sont données concernant la sécurité civile et les mises à jour à venir.

6. SUIVI DES DOSSIERS

Il n'y a pas de suivis de dossiers

7. PÉRIMÈTRE COMPTABLE - LOISIRS

2019-02-14

Attendu que la Loi encadrant les organismes du périmètre comptable des municipalités a changé;

Attendu que les Loisirs de Lawrenceville font partie du périmètre comptable de la municipalité;

Attendu que les Loisirs de Lawrenceville sont une OBNL administrée par un conseil d'administration indépendant de la municipalité;

Attendu que les Loisirs de Lawrenceville ne sont pas dépendant financièrement de la municipalité;

Attendu que la nouvelle obligation de faire vérifier les états financiers des Loisirs de Lawrenceville représente une dépense importante que les Loisirs ne peuvent assumer;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité retire le service des Loisirs de Lawrenceville de son périmètre comptable.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. SURVEILLANCE ÉCOLE SAINT-LAURENT

2019-02-15

Attendu que le service de surveillance de l'école Saint-Laurent n'est plus administré par les Racinelles de Racine;

Attendu que la personne offrant le service surveillance souhaite continuer à offrir le service;

Attendu que la même personne offrant le service s'occupe également de facturer et collecter les parents utilisateurs du service;

Attendu que l'école demande l'aide de la municipalité pour assurer la gestion du service;

Attendu que la municipalité estime que le service de surveillance est essentiel pour l'attractivité de l'école;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que la municipalité accepte d'aider l'école Saint-Laurent en assurant l'administration du service de surveillance de l'école.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. VENTE POUR TAXES

2019-02-16

Attendu que M. Le directeur général et secrétaire trésorier a préparé un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales et tout autres selon l'article 1022 du Code municipal;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseiller Claude Jeanson,

Que la Municipalité approuve le rapport du directeur général et secrétaire trésorier concernant les personnes endettées envers la municipalité;

Que le Conseil décide d'envoyer les comptes de taxes pour réclamation à la MRC, si ces comptes ne sont pas payés avant le 19 mars 2019, concernant les dossiers suivants :

<u>Adresse de l'immeuble</u>	<u>Numéro(s) de lot(s)</u>
xxxx Rue Beaugard	1822957
xxxx Rue Beaugard	1822953
xxxx Rue Dandenault	1826227
xxxx Rue de L'Église	5207778
xxxx 11 ^e Rang	3648296

Que le Conseil municipal de Lawrenceville mandate le maire, M. Derek Grilli, ou si nécessaire, le directeur général et secrétaire trésorier, M. François Paquette, comme représentant de la municipalité pour enchérir et/ou acquérir des immeubles au nom de la municipalité (art. 1038 du Code municipal) lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, qui se tiendra le jeudi 13 juin 2019 à 10h00, à la MRC du Val-Saint-François, au 810 Montée du Parc à Richmond.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. SACS PLASTIQUES - MRC

2019-02-17

Attendu que suite à la présentation sur le bannissement des sacs en plastique à usage unique le 15 août 2018, le conseil de la MRC a indiqué sa volonté d'étudier davantage le sujet et de proposer un projet de règlement;

Attendu que pour être inclus dans le règlement général uniformisé de la MRC, le projet de bannissement des sacs de plastique à usage unique doit être approuvé par les 18 municipalités de la MRC;

Attendu que conformément à l'article 8 e) de l'Entente relative à la fourniture de service par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC, il est de la responsabilité de la MRC d'assurer l'uniformité de la réglementation municipale;

Attendu que la MRC a aussi la responsabilité d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles qui vise, entre autres, à mettre un terme au gaspillage des ressources et responsabiliser les acteurs concernés, et qu'en conséquence, la MRC peut coordonner en partenariat avec les municipalités locales la campagne de sensibilisation;

Attendu qu'il est de la responsabilité des municipalités locales de veiller à l'application du règlement et travailler avec la MRC pour la campagne de sensibilisation;

Attendu que le règlement viserait à bannir les sacs en plastique à usage unique de l'ensemble des activités sur le territoire dans lequel il y a un contrat conclu entre un consommateur et un commerçant;

Attendu qu'il est important que le projet fasse l'objet d'un consensus puisqu'il a un impact sur les gestes quotidiens des citoyens;

Attendu que le bannissement diminuerait le nombre de sacs en plastique à usage unique généré sur l'ensemble du territoire de la MRC et aurait un impact positif sur la diminution du nombre de sacs qui sont rejetés dans l'environnement;

Attendu que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas et que la réduction à la source est au sommet de la hiérarchie des 3 RV-E ;

Attendu que la MRC rejoindrait un mouvement mondial de villes ayant banni l'usage de sacs en plastique à usage unique;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par le conseiller Réjean Ratté,

Que la municipalité de Lawrenceville participe au projet de bannissement des sacs en plastique à usage unique pour l'ensemble des activités sur le territoire de la municipalité dans lequel il y a un contrat conclu entre un consommateur et un commerçant;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

11. RÉOLUTION MTQ TRAVAUX

PROJET RIRL-2017-598

2019-02-18

Attendu que La municipalité de Lawrenceville a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures locales (RIRL) du Programme d'aide à la Voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Val-Saint-François a obtenu un avis favorable du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

Attendu que la municipalité de Lawrenceville désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du Volet RIRL du PAVL;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité de Lawrenceville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Attendu que la municipalité de Lawrenceville choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

Il est proposé par le conseiller Mario Casavant,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le conseil de la Municipalité de Lawrenceville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

PROJET AIRRL-2018-513

2019-02-19

Attendu que La municipalité de Lawrenceville a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la Voirie locale (PAVL);

Attendu que la municipalité de Lawrenceville désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du Volet AIRRL du PAVL;

Attendu que la municipalité de Lawrenceville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité de Lawrenceville choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

Il est proposé par le conseiller Mario Casavant,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le conseil de la Municipalité de Lawrenceville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

12. CONGRÈS ADMQ

2019-02-20

Attendu que la municipalité souhaite que son directeur général participe au congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec;

Attendu qu'un montant a été prévu à cet effet dans le budget de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le directeur général, M. François Paquette, soit autorisé à procéder à son inscription au congrès de l'ADMQ;

Que la municipalité paie les frais liés à la participation de M. Paquette à ce congrès.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

13. RENOUVELLEMENT ENTENTE CROIX-ROUGE

2019-02-21

Attendu que l'entente signée le 3 mai 2016 vient à échéance le 3 mai 2019;

Attendu que cette entente sera automatiquement renouvelée à moins qu'un avis écrit ne soit envoyé 90 jours avant la date de sa prise d'effet;

Attendu qu'une contribution annuelle de 170\$ sera payable à la date de renouvellement et un montant de 170\$ à chaque date anniversaire de l'entente;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Mario Casavant,

Que l'entente de services aux sinistrés, avec la Croix Rouge, soit renouvelée, et que le Maire, M. Derek Grilli et le directeur général et secrétaire trésorier, M. François Paquette soient mandatés pour signer ledit protocole d'entente ou tout autre document jugé nécessaire ou utile.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

14. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Des commentaires sur le déneigement des rues sont échangés.

15. AFFAIRES NOUVELLES

2019-02-22

15.1 Appui Service des Loisirs de Lawrenceville

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'appui du Service des Loisirs de Lawrenceville pour une demande d'aide financière déposé au FIC;

Attendu que le projet vise à permettre la réalisation d'événement à l'Usine à Spectacle et aux soirées de Lawmuse-Gueule pour l'année 2019;

Attendu que la municipalité approuve et encourage l'utilisation et la promotion de sa salle de l'Usine à Spectacle pour de tels événements;

Attendu que la municipalité approuve et encourage les soirées de Lawmuse-Gueule;

Attendu que les activités de l'Usine à Spectacle et de Lawmuse-Gueule sont offertes aux citoyens de la municipalité et des municipalités de la région;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que la municipalité appui le projet du Service des Loisirs et sa demande d'aide financière déposé au FIC.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-02-23

15.1 Non-renouvellement de l'entente de la Régie de l'Incendie de Valcourt

Attendu que la municipalité de Lawrenceville a signé une entente relative à la protection contre l'incendie avec la Ville de Valcourt et les municipalités de Bonsecours, Canton de Valcourt, Maricourt et Racine;

Attendu que cette entente viendra à échéance le 03 septembre 2020;

Attendu qu'à l'article 14, il est prévu qu'à défaut d'avoir reçu un avis de non renouvellement au moins douze (12) mois avant l'expiration du terme initial, par courrier recommandé ou certifié, l'entente sera renouvelée, par périodes successives de cinq (5) ans;

Attendu que la municipalité de Lawrenceville souhaite discuter avec les municipalités participantes à l'entente de certaines modalités;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le conseil de la municipalité de Lawrenceville avise la Ville de Valcourt et les municipalités de Bonsecours, Canton de Valcourt, Maricourt, et Racine qu'elle se prévaut de l'article 14-Durée et renouvellement, afin de revoir certaines modalités de l'Entente de protection contre l'incendie.
Attendu que la municipalité

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-02-24

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Réjean Ratté, à 20h10, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Derek Grilli, maire

François Paquette, directeur général